

quête ne leur avait enlevé que quelques droits politiques, et leur avait donné, pour compensation, une participation plus ou moins étendue à la cité romaine. Au reste, la condition des municipes n'était nullement inférieure à celle des colonies, c'était seulement autre chose : les colonies ne connaissaient que les lois romaines ; c'était par leurs lois particulières, par leurs propres institutions que se gouvernaient les villes municipes.

La question ainsi posée, on voit que Lugdunum ne fut jamais une ville municipe : il n'eut jamais d'autres lois que les lois romaines, d'autre droit public que le *Jus Italicum*. Lugdunum eut des *Duumviri*, et n'eut jamais des *quatuorviri* ; c'est là une autre preuve qu'il n'était pas municipe. Quand il y avait, en effet, des *quatuorviri*, deux appartenaient à la colonie et deux au municipe. Ce n'était point une ville ségusiave à qui Rome avait laissé le droit de se gouverner par ses lois gauloises, c'était une ville toute romaine, bâtie de toutes pièces en vertu d'un sénatus-consulte, et habitée exclusivement par des colons romains, Lugdunum n'a jamais été qu'une colonie ; cette ville est appelée colonie et non municipe, soit par les inscriptions, soit par les écrivains latins : ainsi le problème est résolu.

§ VI. A qui profita le discours prononcé au sénat par l'empereur Claude, et pour qui réclama-t-il des droits politiques ? évidemment pour une classe d'hommes qui ne les avaient pas. L'ordre logique nous ramène les Ségusiaves, sur le territoire desquels les Romains avaient fondé la colonie de Lugdunum.

Les Ségusiaves étaient un peuple conquis ; ils n'étaient ni alliés ni citoyens romains ; incorporés dans l'empire, ils n'en étaient que des citoyens fort incomplets, et toute participation à l'administration de la colonie leur était interdite. Tout porte à croire qu'ils étaient soumis aux règles et aux procédures de la loi romaine, ils étaient administrés par le gouverneur de la province. Ainsi donc, leur condition était très-inférieure à celle des colons qui habitaient Lugdunum (1).

(1) Dans mon Etude sur l'administration du Lyonnais sous les Romains, je lis les lignes suivantes : « Les habitants de Lugdunum, colonie romaine, ne